# Grand Prix Féminin du Val de Marne

## Règlement de la Compétition

### Article 1

Le grand prix Féminin du Val de Marne est une compétition de parties rapides ouverte à toutes les joueuses du département. Il se déroule d’octobre à juin au travers d’Opens organisés par quelques Clubs Val de Marnais.

Les résultats de chacun de ces tournois sont comptabilisés et cumulés pour donner le classement général final du Grand Prix Féminin de la saison.

**Article 2**

Le déroulement des parties doit être conformes aux règlements des parties rapides de la FIDE. Chaque tournoi est organisé un samedi après-midi et comprend 5 rondes de 20 minutes par joueuse. La 1ière ronde doit impérativement commencer à 14h.

**Le logiciel PAPI (dernière édition )** de la Fédération Française des Echecs (FFE) doit être utilisé pour les appariements.

Pour chaque tournoi, le départage des ex-aequo est fait suivant le Bucholtz, puis à la Performance en cas de nouvelle égalité.

**Article 3**

L’inscription est gratuite pour toutes les participantes.

**Article 4**

Pour l’arbitrage de ces Opens, un arbitre fédéral 3 (AF3) est nécessaire.

### Article 5

A chaque rencontre, et pour chaque tournoi, les points comptabilisés pour le classement général du Grand Prix Féminin sont attribués comme suit :

1iere 10 points

2nde 8 points

3ième 6 points

4ième 5 points

5ième 4 points

6ième 3 points

7ième 2 points

8ième 1 point

A l’issue de chaque Open, un cumul de points est attribué à chaque joueuse en fonction des résultats des Opens précédents.

**Article 6**

Pour le classement général final de chaque tournoi et en cas d’égalité de points, un départage est effectué de la façon suivante :

- dans un 1ier temps, en tenant compte des places obtenues

- dans un 2nd temps, l’âge (la plus jeune est classée devant)

**Article 7**

Lors de chaque Open, et pour chaque tournoi, les 3 premières sont récompensées par un trophée ou une coupe. Une récompense sous forme de médaille sera remise à toutes les autres participantes.

### Article 8

A l’issue de la saison, les 8 premières du classement général final seront récompensées. La nature des récompenses sera décidée par le Comité du Val de Marne. Ces récompenses seront remises à l’issue du dernier Open par l’organisateur de ce dernier.